



L'équipe municipale invite l'ensemble de la population **le 07 janvier à 18 h30** à la salle polyvalente pour la cérémonie des vœux.



Melarig Infos



Edito

Une année anxiogène

L'année qui se termine aura été particulièrement anxiogène pour chacun d'entre nous. Aux vagues successives de Covid dont nous ne sommes toujours pas sortis, se sont ajoutés le conflit ukrainien puis un été torride avec une sécheresse exceptionnelle et une crise économique qui ampute chaque jour un peu plus notre pouvoir d'achat.

Au niveau local, la commune va être terriblement impactée par une réforme qui est entrée en vigueur avec l'adoption de la dernière loi de finances. Cette réforme modifie les règles d'attribution des dotations d'Etat aux communes et

Sommaire

2- Etat Civil-Urbanisme

3- Vie municipale et communale

6- Chronique économique

08- Vie de l'école

10 - Les associations

15- Le Melar dit

16- Infos Diverses

17 - Infos pratiques

DECEMBRE 2022

Responsable de la publication

Bruno CADIOU

Mairie :

Tél. : 02.98.68.10.03

mairie.locmelar@wanadoo.fr

conduira à une baisse de 10 000€/an à partir de 2023 et jusqu'en 2029, année où la dotation globale de fonctionnement (DGF) aura diminuée de près de 64 000€ par rapport à celle d'aujourd'hui. Ce montant correspond peu ou prou à notre capacité d'autofinancement. L'association des maires ruraux du Finistère a interpellé nos parlementaires lors de l'assemblée générale qui s'est tenu début Décembre.

L'année qui se termine s'est traduit essentiellement par un travail de réflexion et de préparation du projet de rénovation de l'école. Ce chantier majeur du mandat se déroulera en 2023. Le début des travaux est prévu pour le mois d'Avril et s'étalera jusqu'à la fin de l'année. Le remplacement des huisseries de la mairie et de ses logements ainsi que la réfection du toit de la maison place Saint-Melar constituent les principales dépenses pour 2022.

Dans la continuité des travaux à l'école, le conseil municipal envisage d'aménager le terrain situé en face communément appelé « terrain Dolou ». Il est prévu d'y implanter un parking ainsi qu'une aire de sport. Nous allons donc solliciter des subventions à cet effet.

La commune est également engagée dans un projet d'implantation d'un parc éolien sur le plateau de Lanven au sud du territoire. Nous travaillons conjointement avec la Société d'Economie Mixte (SEM) Energie en Finistère. Le choix du prestataire chargé de réaliser le projet devrait se faire au premier trimestre 2023. Nous organiserons probablement une réunion publique avant l'été afin d'informer la population.

L'année 2023 va donc être chargée pour l'équipe municipale au vu des projets et travaux annoncés. Elle marquera également la moitié du mandat en cours.

Afin de débiter cette nouvelle année sous les meilleurs auspices, je vous invite à nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux le 07 Janvier à la salle polyvalente dès 18h30.

D'ici là je vous souhaite à toute et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2023.

Nedeleg Laouen deoc'h ha Bloavezh mat d'an Holl !

Le Maire

Bruno Cadiou

ETAT CIVIL

Naissances :

PRIGENT Mélio	né à Landerneau le 30/09/2022	Dirizenet
CASTEL Victoire	née à Landerneau le 12/11/2022	Kernonen,
GOUACHE Erin et Aylin	nées à Brest le 09/10/2022	Locmelar Uhella,
JEHANNO Eloé,	née à Landerneau le 28/11/2022	route de Lanven,

Décès :

LABAT Jean, le 15/11/2022 à Morlaix	Boscornou
-------------------------------------	-----------

URBANISME

Rénovation d'une maison d'habitation	Le Pontic
Abris de Bois	Kernonen
Pose de panneaux photovoltaïques	Kerzeven
Serre de jardin	Dirizenet

Une cérémonie du 11 novembre bien suivie

Comme chaque année le souvenir de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale a été marqué à Locmélar, en présence des conseillers municipaux et d'habitants de la commune.

Les anciens combattants d'Algérie étaient présents pour cette commémoration. Après que Jean-Louis Priser, le président des anciens d'Algérie ait lu le discours du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le Maire Bruno Cadiou a cité le nom de chaque Locmélarien tombé pour la patrie lors de la première guerre mondiale. Le Maire a ensuite fait observer une minute de silence à leur mémoire. La cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la commune au foyer communal. Merci aux enfants qui sont venus nombreux ainsi qu'au représentant de la marine nationale.



Fête des classes 2 et 7

La fête des classes 2 et 7 s'est déroulée le 8 octobre dernier sous un beau soleil.

25 Locmelariens de 20 à 90 ans se sont retrouvés pour une belle journée conviviale. Après un apéritif en terrasse au Mélar dit, les convives ont pris la route pour déjeuner à Plouzévédé au restaurant du Guillec, une balade et des parties de pétanque ont été appréciées au plan d'eau de Plouvorn. S'en est suivi un bon dîner au Mélar dit.



Mélarig se demande

« Mais où est passée la bibliothèque »

Depuis des années, la bibliothèque fonctionnait avec des livres qui appartenaient à la (B.D.F) Bibliothèque du Finistère. Ces livres étaient renouvelés tous les trois mois. Les autres livres appartenaient à la commune de Locmélar. Pendant 10 ans (de 2010 à 2020) la (C.C.P.L) Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a mené l'opération « Arbres à Livres » qui consistait à offrir aux bibliothèques trois séries de livres pour enfants. Les enfants de l'école empruntaient ces livres et votaient. Au mois de juin, la C.C.P.L organisait un rassemblement dans une des 19 communes pour annoncer les trois lauréats. Cette opération s'est arrêtée en 2017.

L'école de Locmélar a monté sa propre bibliothèque. La permanence du samedi matin n'a plus accueilli personne.

C'est à ce moment, précisément qu'il est annoncé que la cabine téléphonique sera démontée avant fin décembre 2019.

Après quelques démarches auprès de la société Orange, heureusement la cabine devient propriété de la commune de Locmélar afin d'être aménagée en Cabine à Livres.

Depuis cinq ans, la C.C.P.L s'est engagée dans un projet de mise en réseau de seize bibliothèques.

Trois petites communes (Trézilidé, Loc-Eguiner et Locmélar ne sont pas rentrés dans ce dispositif... La bibliothèque a alors fermé ses portes !

Aujourd'hui, chaque habitant de la commune peut adhérer à ce réseau, sachant que les médiathèques de Sizun, Lampaul-Guimillau et Landivisiau se situent à moins de 10 minutes de chez nous.

Chaque habitant de plus de 26 ans, peut bénéficier d'une carte individuelle valable dans les 16 bibliothèques pour une cotisation annuelle de seulement 10 €.

Et, c'est gratuit pour les moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les collectivités et les professionnels.

Chaque adhérent peut emprunter pour quatre semaines : 10 livres, des documents, des C.D, des D.V.D et des jeux de société.

ATTENTION : un emprunt dans une bibliothèque implique le retour dans la même bibliothèque.

Une grande partie des livres de la bibliothèque ont été vendus lors du dernier marché du Terroir. Quelques livres pour enfants ont été offerts à une association de l'île de Mayotte pour aider à la mise en place d'un bibliobus qui se déplacera dans des villages reculés de l'île.

Les livres les plus abimés ont été déposés à l'(E.S.A.T) Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Landivisiau, pour être recyclés.

La vente des livres de la Bibliothèque a permis de récolter 250,50 €.

140 € ont permis la restauration et l'installation d'un banc près de la cabine à livres pour les lecteurs, les pétanqueurs, les promeneurs et tous les autres...

Les 103,85 € restants ont permis d'acheter des jeux de société pour l'école. Ces jeux ont été en partie achetés chez Maëla à la librairie



Librairie-café
4 Rue de Saint-Sauveur
29400 Lampaul-Guimiliau

« l'ivresse des mots » de Lampaul-Guimillau.

Les quelques livres qui restent seront écoulés progressivement dans la cabine à livres qui vient de fêter ses trois ans.

N'hésitez pas à emprunter librement pour lire sur place ou chez vous, à rapporter ou échanger contre un autre ouvrage.



Bonne lecture à tous et à toutes

Repas du CCAS

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le dimanche 23 Octobre en présence d'une vingtaine de convives. Comme le veut la tradition, les septuagénaires de l'année ont offert l'apéritif.

Le potage était confectionné par les élus et il a été apprécié, tout comme la paella préparé par le traiteur Helary de Landivisiau. L'après-midi s'est poursuivi en chansons et nous avons particulièrement apprécié le concours à la guitare de Xavier Le Berre. Les membres des différentes chorales ont pu faire apprécier leur joli brin de voix.

Ce moment de convivialité a passé très vite et nous en avons oublié la photo des nouveaux entrants dans le cercle des 70 ans et plus.

Rendez vous l'an prochain.



Conseil municipal d'Octobre

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 07 Octobre en mairie.

L'actualisation de la convention cadre relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols a été approuvée à l'unanimité.

Le conseil approuve le rapport définitif de la CLECT portant évaluation des charges transférées de la compétence « plan local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu ».

La commune a décidé d'adhérer au groupement de commande que va mettre en place la CCPL pour l'achat et la livraison de papier d'impression et de reprographie.

Le transfert à la CCPL de la compétence « financement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place des communes » a été validé par le conseil. Le montant de cette participation est de 11 093€ pour Locmélar en 2022. La prise de compétence facultative « organisation et mise en œuvre de spectacles vivants itinérants sur le territoire communautaire » par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) a également été validé.

Les élus ont acté le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes (CRC) sur l'examen des comptes et de la gestion de la CCPL pour la période 2016-2021 ainsi que le rapport d'activité 2021 de la CCPL.

Gérard Bothorel a été désigné comme correspondant incendie de la commune.

La participation de la commune au financement des frais de scolarité des enfants de Locmélar scolarisés dans des écoles bilingues a été fixée à 800€.

Le repas du CCAS se déroulera le 23 Octobre. Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 18 Octobre.

L'aide aux devoirs par les bénévoles a débuté et se déroule le lundi et jeudi après l'école.

Le conseil a donné délégation au maire pour engager des dépenses dans la limite de 2 000€.

Conseil municipal de Novembre

Les élus se sont retrouvés en mairie le mercredi 09 Novembre pour régler les affaires de la commune.

Ils ont autorisé le maire à solliciter l'aide du département via le volet 1 du pacte Finistère 2030. La demande de subvention portera sur la rénovation énergétique de la maison 9 place Saint-Melard.

Dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école, la création d'un parking et d'un terrain de sport a été décidée sur le terrain dit « terrain Dolou ». La commune va solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023.

Les accords de subvention ayant été obtenu pour le financement des travaux de rénovation de l'école, le plan de financement prévisionnel a été validé.

Le conseil a également acté le passage à la nouvelle norme budgétaire M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023 ainsi que le passage au compte financier unique.

Les élus ont approuvé une motion d'alerte sur les finances locales en soutien aux communes fortement impactées par les hausses de tarif des énergies.

Le maire a proposé aux élus de réfléchir à un engazonnement des allées du cimetière ainsi que des modifications de signalisation routière sur deux carrefours de la commune.

Madame Rioual a effectué le compte rendu du conseil d'école du premier trimestre. Celui-ci s'est déroulé dans une ambiance détendue et constructive.

Melarig rencontre Armorique Services

Pour ce dernier numéro de l'année, Melarig s'est rendu à Loguellaou à la rencontre d'un artisan ramoneur récemment domicilié à Locmélal

Melarig : Bonjour Josué, pourrais tu te présenter à nos lecteurs ?

Josué : Je m'appelle Josué KEREBEL, j'ai 30 ans. Je suis installé à Loguellaou avec mon épouse Mélissa depuis un an et demi. Nous avons acheté la maison de madame Gouez qui était auparavant une ferme appartenant à la famille NICOLAS. Nous nous sommes mariés au mois d'Août à la mairie de Locmélal et nous avons ensuite fêté l'évènement à la maison. Des habitants(es) de Dirizinet nous ont félicités pour la qualité du Disc Jokey car la musique leur a bien plu. Je ne pensais pas que le son portait si loin. J'espère n'avoir dérangé personne.

Melarig : Quelles sont les raisons qui t'ont conduit à Locmélal ?

Josué : Nous cherchions à acheter une maison avec du terrain à un prix raisonnable et pas trop éloigné de Brest pour des raisons professionnelles. Lors de notre première visite, nous sommes tombés amoureux du terrain (plus que de la maison) qui correspondait exactement à ce que nous voulions. De plus le hangar et les nombreuses dépendances nous ont également séduits. Enfin le prix demandé rentrait dans notre budget. Il nous aurait été impossible de trouver un bien équivalent à proximité de Brest.

Melarig : Pourrais-tu maintenant nous parler de ton parcours professionnel ?

Josué : J'ai commencé en apprentissage une formation de métallerie au sein de l'entreprise A2C basée à Plouzané. J'y ai ensuite été embauché en CDI. J'y suis resté pendant 5 ans. C'est un travail qui me plaisait beaucoup. Nous fabriquons des portes, escaliers, garde corps, charpente,... pratiquement tout ce qui peut être réalisé en métal.

Melarig : Pourtant tu n'as pas poursuivi dans cette voie ?

Josué : En effet, je suis désormais ramoneur. Très rapidement j'ai souhaité m'installer à mon compte et en Décembre 2013 mon père a mis en vente son entreprise de ramonage. J'avais déjà travaillé avec lui pendant les vacances depuis plusieurs années et j'avais donc déjà une connaissance du métier. C'est tout naturellement que j'ai décidé de prendre sa suite. Il y avait également un salarié qui est resté et qui travaille pour l'entreprise depuis 15 ans. Nous sommes diplômés du Costic et assurés pour ce type de travaux.

Melarig : Peux-tu nous expliquer plus précisément en quoi consiste ton activité ?

Josué : Mon activité principale est celle de ramoneur. Nous intervenons bien sûr pour les particuliers mais également pour les hôtels, écoles, syndicats d'immeubles qui représentent une part importante de notre travail. Nous ramonons les cheminées et tout type de chaudières (bois, fioul, gaz). Pour les syndicats d'immeubles nous avons souvent des contrats d'entretiens. Nous intervenons sur environ 300 immeubles. L'activité se concentre principalement sur 5 mois de l'année (mi août à mi janvier) et l'essentiel de notre clientèle se situe pour l'instant sur le bassin brestois et jusqu'à Landerneau à l'est et Le Faou au sud. Lors du ramonage, nous pouvons également contrôler l'état du conduit grâce à une caméra.

Avec mon salarié nous avons chacun notre fourgon et en général nous travaillons seul sauf lors d'interventions plus délicates où il faut être à deux, notamment lors de test fumigène. Mon collègue qui habite la région brestoise intervient essentiellement dans ce secteur alors que je travaille plus sur Landerneau et Landivisiau. Je souhaite maintenant développer mon activité sur le Pays de Morlaix car ma position à Locmélal est idéale pour couvrir ce secteur. En général, nous essayons de travailler dans un rayon de 30 kilomètres. Il y a donc de quoi faire. Dans ce métier, c'est souvent par le bouche à oreille que nous avons de nouveaux clients.

Nous vendons également certaines pièces détachées pour les foyers et inserts (joints, vermiculite, vitres,...).

Nous travaillons aussi avec des chauffagistes pour effectuer des contrôles vacuité avant le remplacement de chaudières. Cela consiste à vérifier que le conduit est dimensionné pour l'installation de la nouvelle chaudière.

Melarig : Quelle est la périodicité conseillée pour le ramonage ?

Josué : Actuellement le ramonage est obligatoire 2 fois par an, pour les installations bois et fioul, néanmoins la plupart des assurances accepte 1 fois par an. L'Etat est en train de changer cela et envisage de le rendre

obligatoire 1 fois par an lorsque l'on brûle moins de 3 cordes et 2 fois par an si l'on brûle plus de 3 cordes. Le texte officiel devrait prendre effet l'année prochaine en septembre.

Dans le cas d'un ramonage annuel, il est préférable de le faire avant le début de la période de chauffage. Ça permet de contrôler qu'aucun hôte indésirable n'est venu s'installer pendant la saison estivale (nid d'oiseaux ou de frelons,...). Le deuxième ramonage se fera si besoin au milieu de la saison de chauffage.

Melarig : Ton activité doit être dangereuse car tu dois intervenir souvent sur les toits ?

Josué : Effectivement, une intervention sur un toit n'est jamais sans danger et il faut s'assurer avec un harnais surtout si on intervient dans des endroits dangereux. L'intervention par le toit permet de vérifier l'intégrité du chapeau de la cheminée. Nous évitons les jours de grand vent pour monter sur les toits. Cependant, dans la majorité des cas nous intervenons par l'intérieur.

Melarig : Tu exerces également une autre activité ?

Josué : C'est exact. Je réalise également le débarrasage de maisons à la demande des particuliers, des notaires ou des agences immobilières préalablement à la vente.

Melarig : As-tu d'autres projets en vue ?

Josué : Je vais bientôt suivre une formation qui me permettra d'obtenir un agrément pour le tubage et l'installation de poêle ou d'insert. Si tout va bien, nous serons RGE et je pourrai donc dès Février 2023 proposer ce service à mes clients.

Melarig : Josué, je te remercie de nous avoir accordé cette interview et te souhaite le meilleur pour l'avenir. Souhaites-tu ajouter quelque chose ?

Josué : Je voulais juste préciser que sur la carte figure un numéro de fixe et de portable. Si vous souhaitez me contacter, merci d'utiliser de préférence le portable et de laisser un message. Merci au Melarig pour cet entretien.

KEREBEL Josué
ARMORIQUE SERVICES
Travaux de ramonage et debarras

66, rue du Cdt Groix
29200 BREST

02 98 47 28 89
06 09 74 06 90

contact@armoriqueservices.fr



Nouvelles de l'école

En scène !

Les CP et les CE1 se sont rendus au théâtre du Pays de Morlaix.

La première fois qu'ils y sont allés, en octobre, ils ont été subjugués par la beauté du lieu. Ils ont assisté à la pièce « Dans la Caravana » et avaient beaucoup aimé l'humour des comédiens.

Mi-décembre, ils sont retournés au « théâtre en or », comme ils l'appellent, pour voir du théâtre d'ombres réalisé avec des rétro-projecteurs.

A présent, ils espèrent pouvoir y retourner une troisième fois afin de se glisser dans les coulisses et comprendre comment se déroulent les répétitions et la préparation d'un spectacle.



Apprendre tous ensemble

Dans notre petite école rurale, nous essayons de mélanger les classes afin de favoriser les ateliers en multi-niveaux. Nous avons saisi l'occasion des fêtes d'Halloween pour le faire pour la première fois. Les élèves ont fait de la peinture, décoré l'école, fait des chauves-souris en carton, appris du vocabulaire en anglais.

Tous les groupes tournaient sur les différents ateliers.

La seconde fois, nous avons créé des objets et des décorations dans le but de les vendre au marché de Noël du Mélar-dit. Les élèves adorent se retrouver et travailler tous ensemble.



En attendant Noël...

Les élèves ont partagé un goûter après avoir préparé une salade de fruits, des roses des sables et un cake à la

banane. La venue du Père Noël a enchanté les enfants qui ont pu prendre des photos avec lui.

Ce dernier les a

d'ailleurs gâtés en leur offrant des ustensiles de cuisine et du matériel de sport pour jouer pendant les récréations.

Pour clore cette année en beauté, les élèves de l'école ont préparé un spectacle. L'occasion pour les parents d'admirer leur.s enfant.s sur les planches de la salle polyvalente.

Les élèves de maternelle ont mis en scène un album jeunesse. Les CP-CE1 ont joué les apprentis comédiens en interprétant la pièce « Le Père Noël est une star ». Enfin, les CE2-CM1-CM2, ont écrit de petites scènes



de théâtre de marionnettes. A l'issue du spectacle, l'Amicale laïque des parents d'élèves proposait un pot aux familles



Les CE2-CM en classe découverte

Du 21 au 23 novembre, les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 se sont rendus au centre Ti Menez Are en séjour de découverte.

Au programme de ces trois jours, la découverte de la nature en automne. C'est Basile, un des animateurs du centre qui accompagna les élèves durant cette exploration à travers l'étude des milieux, la capture et l'identification des petits animaux de la litière ou de la mare.

Mais un des moments les plus marquants restera la construction d'un talus. Un défi que les élèves ont su parfaitement relever en sachant s'organiser et ne ménageant par leurs efforts.

Au-delà des apports pédagogiques, ce séjour aura été l'occasion de se retrouver avec les copains, de dormir en hébergement collectif, de partager des temps de vie ensemble.

Le séjour, riche en souvenirs a pu se réaliser grâce au soutien financier de l'amicale laïque, à la participation des parents et à une subvention de la Région Bretagne qui soutient les séjours de proximité en automne et en hiver.

Un grand merci également aux adultes accompagnateurs (parent, AESH, service civique) et aux personnels du centre.

Prochaine étape, étudier la nature au printemps à Locmélard.

La première séance de cinéma

La classe de maternelle s'est rendue à sa première séance de cinéma dans le cadre du dispositif Ecole et cinéma. En classe, chaque jour de la semaine précédent la séance, un indice sur les films était à découvrir à l'intérieur de la boîte à cinéma.

Au programme, 3 courts métrages :

- Le Nid de Sonja Rohleder : pour charmer ses compères, un bel oiseau se montre très créatif.
- L'Oiseau et la baleine de Carol Freeman : une jeune baleine, séparée de sa famille, fait un bout de chemin avec un oiseau en cage.
- L'Odyssée de Choum de Julien Bisaro et Claire Paoletti : Choum, la petite chouette, vient juste d'éclore lorsque la tempête renverse l'arbre qui l'abritait. Tombée du nid, la voilà qui s'élance cahin-caha poussant le second œuf de la nichée à la recherche d'une maman...

Les enfants ont beaucoup aimé l'histoire du petit chouetton.

La prochaine séance de cinéma sera au mois de janvier.



Melarig rencontre la Société de chasse de Locmélar

Melarig : Bonjour Patrick et Christian, nous avons souhaité vous rencontrer cette année pour que vous nous présentiez le fonctionnement de la société de chasse de Locmélar, une association très ancienne de la commune.

Patrick : Bonjour Melarig, je suis Patrick Beuzit président de la société de chasse depuis une quinzaine d'année, et actuellement co-président avec Christian Philippe, depuis 2021.

Christian : J'ai rejoint Patrick à la présidence pour l'aider dans l'animation de la société de chasse. Nous avons procédé à la mise à jour des statuts de l'association qui dataient d'il y a très longtemps. Nous avons remis à jour les baux de chasse, soit un travail considérable.

Melarig : Qu'est ce qu'un bail de chasse ?

Patrick et Christian : Un bail de chasse est un document écrit entre un propriétaire de terres et l'association. Il s'agit d'une autorisation de chasser sur telles et telles parcelles. Les parcelles sont répertoriées dans le bail.

Cela permet de connaître les surfaces « chassables » sur la commune. A Locmélar le territoire est d'environ 1 400 hectares et nous avons une surface de 1 100 hectares de baillée.

Il n'y a pas de contrôle sur les baux en eux-mêmes mais ils peuvent être demandés en justificatifs par la fédération lorsqu'en début de saison le président demande les « bracelets » pour chasser telle ou telle espèce.

Melarig : Qu'est ce qu'un « bracelet » de chasse ?



Patrick et Christian : Lors de la réunion annuelle entre la fédération, la DDTM et la Préfecture, le nombre de bracelets attribués à chaque société de chasse est fixé. La fédération nous délivre alors un droit de chasser un nombre d'animaux par année sur notre territoire. Il y a des bracelets délivrés pour la chasse du chevreuil et du lièvre. A Locmélar nous avons quatorze bracelets de chevreuil. Il peut arriver d'en avoir plus en fonction des années, mais cela va alors de paire avec la déclaration en amont de dégâts faits par cette espèce sur telle ou telle culture.

Il y a aussi des bagues pour les bécasses mais cela est différent. La bague est attribuée à chaque chasseur pour une saison. Un chasseur peut tuer trente bécasse sur une saison et pas plus de trois par semaine.

Melarig : Y a-t-il des contrôles de ce qui est chassé ?

Patrick et Christian : Les contrôles sont possibles oui, ils sont réalisés par un garde de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), basé à Landivisiau et à Quimper.

Le chasseur dispose d'un carnet de chasse dans lequel il a les bagues pour les bécasses. Le chasseur a l'obligation de mettre une bague sur chaque oiseau tué, faute de quoi il encourt une amende de 135 €.

L'OFB contrôle également l'organisation des battues. Les agents peuvent effectuer des surveillances aux jumelles durant les battues afin de vérifier que les règles sont bien respectées.

Melarig : Ces contrôles et la réglementation de la chasse font échos aux accidents de chasse dont on entend parler ces derniers temps.

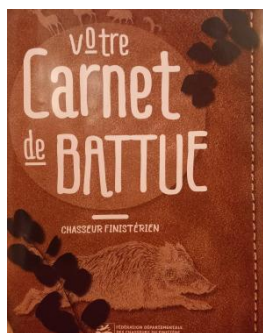
Patrick et Christian : Tout à fait, et la réglementation de la chasse est très importante. Depuis vingt ans le nombre d'accidents de chasse régresse d'année en année mais ces accidents sont de plus en plus médiatisés aujourd'hui.

La réglementation en place est d'autant plus importante lors des battues.

Melarig : Quel est le fonctionnement d'une battue et les règles durant celle-ci ?

Patrick et Christian : L'organisation d'une battue commence déjà quelques jours avant la battue en elle-même. Nous nous retrouvons en général tous les deux pour définir le secteur où aura lieu la battue.

Une battue commence par un « rond de chasse » où tous les gens présents à la battue se retrouvent avant de commencer la chasse. A ce moment sont rappelées les règles et consignes. Les personnes présentes signent le cahier de battue. Il s'agit d'un cahier qui répertorie les présents, leur numéro de permis, leur assurance obligatoire et la validation annuelle de leur permis de chasse par la fédération. Ce cahier peut être demandé par le garde de l'OFB en cas de contrôle.



Ensuite chacun prend son poste. Lors d'une battue le chasseur est « planté comme un piquet ». Le chasseur est posté à un endroit et doit définir ses angles de tirs. Le chasseur doit marquer deux angles de trente degrés, et placer des piquets pour marquer ces angles, il ne pourra après tirer qu'entre ces deux piquets.

Melarig : Il y a d'autres types de chasse que les battues ?

Patrick et Christian : Il y a également la chasse au faisan et à la perdrix qu'on lâche en début de saison. Nous lâchons les oiseaux deux à trois semaines avant l'ouverture de la chasse. Nous chassons également la bécasse qui est un oiseau migrateur venant de nord de l'Europe (Russie-Ukraine). Cela va de novembre jusqu'en janvier.

Melarig : Y a-t-il des périodes pour la chasse des différentes espèces ?

Patrick et Christian : La chasse de ces oiseaux qu'on vient d'évoquer a lieu en général du mois de novembre au mois de janvier.

Pour les autres périodes de chasse, la chasse est ouverte aux alentours du 15 septembre jusqu'au 28 février, sauf pour la chasse au sanglier qui se termine fin mars.

Melarig : Nous pouvons vous voir sur ces périodes, mais le chasseur de Locmélar ne fait pas que chasser ?

Patrick et Christian : Pour nous la chasse c'est un loisir, un sport avant tout mais ce n'est effectivement pas le seul rôle du chasseur.

L'association est active et participe à la vie de la commune dont les manifestations. Le chasseur rend également services à la population de Locmélar pour la maîtrise des nuisibles tels que les renards, corvidés (choucas) qui peuvent faire des ravages énormes sur les champs de maïs notamment. Il peut y avoir des champs entiers de détruits.

Melarig : Comment s'organise la chasse de ces nuisibles ?

Patrick et Christian : L'agriculteur concerné par les dégâts fait une déclaration au lieutenant de louveterie qui lui demande à la préfecture l'autorisation d'organiser une battue. Le lieutenant demande ensuite à la société de

chasse de la commune d'organiser la battue, de trouver des chasseurs qui se postent alors pour tirer sur le nuisible concerné, soit le choucas. L'autorisation de tirs, détermine un nombre d'oiseaux, une trentaine, ce qui n'a pas forcément beaucoup d'impact sur le nuisible.

Nous pouvons aussi intervenir pour les dégâts causés par les blaireaux en procédant à des déterrages.

Melarig : Quels sont les jours de chasse à Locmélard ?

Patrick et Christian : A Locmélard les jours de chasse sont limités par chasseur à deux jours par semaine. En début de saison chaque sociétaire fait son choix entre le mercredi et le samedi. Le chasseur qui chasse le mercredi n'a pas le droit de chasser le samedi. Le second jour de chasse est le dimanche. Cela est propre à chaque commune mais le nombre de jour de chasse à Locmélard est réduit, d'autant qu'en Bretagne, il n'y a pas de chasse le mardi et le vendredi.

Il arrive que nous ne chassions pas certains jours dans certains secteurs en fonction de ce qui peut être organisé sur le territoire comme un trail ou une randonnée par exemple.

Melarig : Il y a aussi des zones de chasse sur la commune ?

Patrick et Christian : Oui, nous avons une zone de réserve notamment pour le faisan. C'est une zone que nous avons déterminé où la chasse au faisan est interdite. C'est une décision qui relève de notre société de chasse mais qui n'a rien d'obligatoire. Par exemple nous ne faisons pas de réserve pour le chevreuil ou le sanglier.

Melarig : Quelle est la composition de la société de chasse de Locmélard ?

Patrick et Christian : Aujourd'hui la société de chasse de Locmélard compte trente chasseurs, dont six Locméliardiens. Après il est possible de chasser dans plusieurs sociétés, souvent un chasseur a deux cartes d'adhérents dans deux sociétés différentes.



Il y a également un fonctionnement possible par invitation. Par exemple, on peut inviter des gens sauf pour une battue qui est réservée aux sociétaires.

Melarig : Quelle est la moyenne d'âge des adhérents de la société ?

Patrick et Christian : La société est composée de retraités à 75 % environ. Le problème pourra vite se poser de ne plus avoir assez de chasseurs, et ce notamment parce que les actions comme la maîtrise des nuisibles qu'on a évoqué demande l'intervention de gens disponibles.

Melarig : La chasse est-elle un loisir onéreux ?

Patrick et Christian : Le coût de la chasse peut peut-être expliquer le peu d'adhérents jeunes. Le chasseur doit déjà passer son permis de chasse et le valider tous les ans pour un coût de 200 € afin d'obtenir un droit de chasse national. Sinon, il est également possible de prendre juste un permis pour le département pour 150 €, assurance comprise. Pour chasser à Locmélard il faut aussi prendre une carte de sociétaire pour environ 150 €. A tout cela il faut ajouter l'équipement : un chien éventuellement, un fusil, la tenue (gilet et casquette orange, corne de chasse).

Melarig : Merci Patrick et Christian de nous avoir reçus et expliqué le fonctionnement de votre association.

Assemblée Générale ordinaire

de l'association « Locmélar Patrimoine »

Elle a eu lieu le vendredi 25 novembre 2022 dans les locaux du Foyer Communal.

En présence de Madame Nicole Beuzit qui représentait la municipalité c'était le moment de faire état des activités de 2022 avant de parler des projets de l'année 2023. L'assemblée a remercié les responsables de la commune pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement et la mise à disposition de locaux de l'ancienne bibliothèque pour l'activité de broderie des « Tisseurs de liens » depuis décembre 2018.

Le bilan moral et d'activité fait apparaître particulièrement :

- La candidature à l'action « 50 coups de cœur aux rencontres du Patrimoine de la région Bretagne ».
- L'organisation des journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre 2022 qui ont attiré plus de 83 visiteurs à l'église et à la salle François Pencreac'h.
- La participation à la randonnée des Cavaliers de Locmélar au mois de juin.
- La préparation, la commande puis l'installation d'une nouvelle statue de Saint Mélar à la fontaine du Bourg. La bénédiction de cette statue s'est déroulée le 2 octobre lors du Pardon.
- La restauration du dais au calvaire de Boscornou au mois de mai.
- La poursuite de la réalisation de la nouvelle bannière de saint Mélar. La broderie de la deuxième face se termine. Une hampe complétée par une traverse ornée de fleurons a été réalisée et offerte gratuitement avec un support par Georges Le Ber, travailleur du bois, réputé à Sizun.

Le rapport financier montre un avoir de 2216,97 euros (3066,56 euros en 2021)

L'assemblée a décidé de maintenir la cotisation à 20 euros pour l'année 2023.

Après l'élection, le Bureau est composé de Jean Paul Drévès et Henri Thérin comme Co-Présidents, Xavier Le Berre, secrétaire, Marie Françoise Guéguen, secrétaire adjointe, Jean Paul Drévès, trésorier.

Pour l'année 2023, en dehors de l'activité broderie, il est prévu une découverte sous forme d'une promenade pédestre de l'urbanisme de 1811 à nos jours au Bourg de Locmélar. Nous solliciterons la bonne volonté de propriétaires de photos anciennes où l'on voit des constructions.

Une exposition de bannières sera organisée à la chapelle du Kreisker à Saint Pol de Léon en juillet –août 2023 en collaboration avec les « Tisseurs de Liens ».

Kig Ha Farz de l'Amicale Laïque

Opération N°2 « KHF » terminée !



Samedi 26 novembre



Nous avons préparé un KHF « maison » en collaboration avec le traiteur *Hellary de Landivisiau*.

Les bénévoles et les parents d'élèves volontaires se sont relayés, malgré la pluie, durant tous le weekend du vendredi soir au dimanche midi, pour

pouvoir servir les 170 portions à emporter et accueillir sur place les 103 convives pour une soirée sous le signe de la convivialité !



Le résultat est unanime : « un délice ! une réussite ! très bon ! vous m'avez réconciliée avec le KHF !... »

Le retour sur investissement est là, le plaisir de faire plaisir !

OPERATION REUSSIE ! Bravo et merci à tous les participant.e.s !

Pour rappel, les bénéfices serviront pour les projets de tous les enfants de l'école.

Le Melar dit aux couleurs de Noël

Il y avait comme un air de fête sur la place Saint Melar à l'occasion du Marché de Noël organisé par le Melar dit, du 7 au 11 décembre. Pour cette 3ème édition, le bistrot s'est de nouveau transformé en un petit marché.

A l'étage, une douzaine d'artisans et créateurs locaux sont venus proposer leurs créations : bijoux, tournage sur bois, tisanes, couture zéro déchet, poèmes, céramiques, couteaux, textiles du quotidien et décoration d'intérieur, illustrations et gravures. Le choix était varié pour déguster ses cadeaux de fin d'année. Au rez-de chaussée, l'épicerie s'est agrandie pour se régaler avec des chocolats, du café, des liqueurs, des confits et confitures, des escargots, des tisanes de Noël, des rillettes en tous genres, une belle sélection de vins et bières du coin, etc.



Différentes animations sont venues ponctuer le week-end. Le duo de blues cajun « La Gaudriole » a réchauffé les cœurs et les corps le samedi après-midi, puis le dimanche ce fut au tour des DJs Wicked Session de mettre l'ambiance avec un mix de musique du monde. Tout cela accompagné des bonnes odeurs de marrons grillés, de vin chaud et de crêpes !

Le Melar dit tient à remercier grandement l'ensemble des bénévoles et associés qui ont prêté mains fortes pour que cette belle semaine ait lieu.



Avant cela l'automne a été ponctué de beaux moments entre du théâtre d'impro avec la Drim Tim et Les Berlingots, du conte avec « Le vieux qui lisait des romans d'amour », la conférence gesticulée « Femme s'accorde au masculin », de la musique avec « Swing Passion » en octobre et « Irish Duo » en novembre, un atelier autour du potager, une dégustation de bières avec la Brasserie du Merlin, des projections de courts métrages avec le CAL et le film d'animation « Wardi » avec l'association Canal Ti Zef de Brest.

L'équipe du Melar dit est aussi heureuse de retrouver un peu de simplicité après deux automnes mouvementés quant aux conditions d'accueil liées à la covid. La salle de l'étage a de nouveau pu résonner comme il se doit !

Enfin, le Melar dit ferme ses portes pour les fêtes à partir du 24 décembre. Et exceptionnellement, il rouvrira un peu plus tard que d'habitude, le mardi 17 janvier à 15h, afin de profiter de la nouvelle venue !



*L'équipe du Melar dit vous remercie et vous souhaite de belles fêtes, bien entourés
de ceux que vous aimez.*

Numérotation des habitations

Une des contraintes imposées par le déploiement de la fibre optique à Locmélard comme ailleurs est de numéroter toutes les habitations de la commune et d'une manière générale tous les locaux susceptibles de recevoir la fibre.

Les élus ont travaillé depuis quelques mois sur la création d'un fichier à cet effet. Après un travail de terrain afin de repérer tous les bâtiments concernés, le fichier a été renseigné puis transmis aux services compétents pour validation.

La commune a ensuite acheté les plaques nominatives et propose de les distribuer aux habitants(es) lors de 2 matinées de permanence en mairie.

Nous vous donnons rendez-vous les samedi 7 et 14 Janvier 2023 de 09H00 à 12H00 en mairie afin de récupérer votre plaque qui sera à fixer à l'entrée de votre propriété.

Horaires de la Mairie – Locmélar

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00



Horaires de la déchèterie



Les horaires « hiver » (du 01 octobre au 31 mars)

Les horaires « été » (du 1er avril au 30 septembre)

HIVER	Déchèterie de Besmen et de Croas Cabellec			
Lundi	9h00	12h00	13h30	18h00
Mardi			13h30	18h00
Mercredi			13h30	18h00
Jeudi				
Vendredi	9h00	12h00	13h30	18h00
Samedi	9h00	12h00	13h30	18h00

E'TE	Déchèterie de Besmen et de Croas Cabellec			
Lundi	9h00	12h00	14h00	18h30
Mardi			14h00	18h30
Mercredi	9h00	12h00	14h00	18h30
Jeudi				
Vendredi	9h00	12h00	14h00	18h30
Samedi	9h00	12h00	14h00	18h30

Melarig infos est une publication trimestrielle, conçue et réalisée par la commission extramunicipale dédiée à cet effet.

Toute personne intéressée est, bien sûr, la bienvenue

Elle se compose des personnes suivantes :

CADIOU Bruno en charge de la commission

OGER Thibaud

MICHEL Pauline

DREVES Jean-Paul

MOAL Pierre-Yves

OLLIVIER Joël

CHARLOU Emilie

JEHANNO Florian

